



PRÉFET DU CHER

Direction Départementale
des Territoires du Cher

**AGRAMETHA
LIEU DIT CORS
18500 MARMAGNE**

Service Environnement et Risques

Dossier suivi par :
Loan LETELLIER

Mèl : ddt-ser-brema@cher.gouv.fr

Tél. : 02 34 34 62 38

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
**Réalisation d'un forage d'eau Industrielle sur la commune de MARMAGNE
Prorogation du délai Initial**

Réf. :18-2019-00004

BOURGES, le 9 novembre 2021

Monsieur,

Dans le cadre de votre demande de prorogation de délai au titre de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement en date du 5 novembre 2021 concernant l'opération :

Réalisation d'un forage d'eau Industrielle sur la commune de MARMAGNE

pour lequel un récépissé vous avait été adressé en date du 16 janvier 2019 ;
Au vu des motifs invoqués (difficultés techniques, financement, contexte sanitaire) dûment justifiés, j'ai l'honneur de vous informer de la prorogation du délai de 3 ans pour la réalisation du projet susmentionné, portant le délai légal de validité jusqu'au 16 janvier 2025.

Copies de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de MARMAGNE pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Yèvre Auron pour information. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du CHER durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la préfète et par subdélégation
la cheffe du Bureau Gestion de la Ressource en Eau

Lise RENAULT